



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tchad

Question écrite n° 2505

Texte de la question

M. Remy Auchede attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Tchad. Le chiffre de 40 000 morts a été évoqué pour dénombrer les victimes de la dictature d'Hissène Habré. Hélas, beaucoup d'informations font état de violations des droits de l'homme qui continuent sous la forme d'exécutions sommaires, tortures, mauvais traitements et arrestations arbitraires. Par sa position, la France dispose d'une influence non négligeable vis-à-vis du Tchad et de son Gouvernement. Il demande donc au Gouvernement français s'il va user de son influence pour demander au gouvernement tchadien d'empêcher de nouvelles violations des droits de l'homme.

Texte de la réponse

À plusieurs reprises depuis son indépendance en 1960, le Tchad a connu des violences, en grande partie inter-ethniques. De nombreuses victimes civiles ont été la conséquence de rivalités constantes. La France n'a cessé, depuis plus de trente ans, de déployer tous ses efforts pour enrayer ces développements négatifs, parfois tragiques et pour amener le Tchad à se développer dans la stabilité. La France a exprimé sa préoccupation à plusieurs reprises chaque fois que des exactions ont été perpétrées. Plus récemment, notre souci du respect des droits de l'homme a été rappelé au président Idriss Deby lors de sa visite en France, en juin. La transition démocratique entreprise au Tchad constitue pour nous un élément encourageant et la France, qui entretient avec le Tchad des relations étroites, encourage et soutient cette évolution. L'honorable parlementaire peut être assuré que, conformément à sa tradition, la France poursuivra ses efforts en faveur des droits de l'homme, au Tchad comme partout dans le monde.

Données clés

Auteur : [M. Auchédé Rémy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2505

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1670

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3162